

ADDRESS BY SERGIO VIEIRA DE MELLO



**UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER
FOR HUMAN RIGHTS**

**TO THE INTERNATIONAL CO-ORDINATING COMMITTEE
OF
NATIONAL INSTITUTIONS FOR THE PROMOTION AND
PROTECTION OF HUMAN RIGHTS**

Geneva 15 April 2003

Distinguished members of the International Co-ordinating Committee,

Ladies and gentlemen,

It is a pleasure to be with you at your Annual Meeting held in parallel to the 59th session of the Commission on Human Rights. It is my first such opportunity to address you and share your views and experiences.

I am very pleased the Bureau of the Commission, with the support of my colleagues, has encouraged your participation in the Commission's work and has ensured that you will be able to address the Commission under agenda item 18(b). We have had a large number of requests at this Commission for speaking times, which has meant a reduction for many -- and the agenda is a heavy one. I therefore urge you to ensure that your statements are ones of substance and raise the critical issues for you at the national level.

I highlight the importance of the national level, for that is where my Office is placing its greatest emphasis. Many of you will be aware of the United Nations Secretary General's report of 9 September 2002, relating to the reform of the United Nations. In that report he noted that the United Nations' capacity to help individual countries to build human rights institutions must be strengthened. He believes, as do I, that building strong human rights institutions at the country level will in the long run ensure that human rights are protected and advanced in a sustained manner. It is for this reason that I am focusing my Office's efforts on ensuring that the emplacement or enhancement of a national protection system in each country, reflecting international human rights norms, will be a priority of my Office. Indeed, national human rights institutions are very much at the core of this work.

What does this in actual fact mean? The concept of a national protection system has three main elements. First, it must be national -- reaching throughout the state, extending its reach to all quarters of society and representing and being responsible to that society. Second, it should protect -- which means it should be sufficiently robust to ensure effective remedies to all people at the national level. It requires education, and it requires mechanisms such that concerns, complaints and violations are dealt with in a satisfactory manner. Finally, it is systemic. It will require executive, legislative and judicial strength and support. It will need the positive contribution of a rich and vibrant civil society. And it must have the critical mass and expertise that a national human rights institution can bring.

At this stage I would like to focus on the various elements of protection that are of particular priority to this Office. In June, the Ad Hoc Committee on an International Convention on the Rights and Dignity of Persons with Disabilities will meet in New York. Each of your regions is looking at the importance of protecting the rights of persons with disabilities. This is a unique opportunity for national human rights institutions. It is an opportunity for you to contribute, for the first time in your history, to the drafting of an international convention to protect the rights of persons with disabilities, a large

community that has been neglected for too long. I recommend that you seize this opportunity and ensure that your expertise is well reflected in the work of the Committee. As you know, my Office stands ready to support you, as has been demonstrated by the recent workshop on this issue, held in Costa Rica for the members of the Network of National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights of the Americas.

When I first spoke to the Commission on Human Rights, I started out by highlighting the importance of us, collectively, contributing to addressing the HIV/AIDS pandemic and providing comfort to those afflicted with HIV/AIDS. In a recent meeting with the Secretary General's Special Envoy Nafis Sadik, I assured her of my Office's support in her work. I find a natural partner in national institutions in this work. Many of you are, or have, engaged this area so critical to human security and the preservation of dignity. I would ask you to dig deeper and look for creative ways to deal with this issue which affects our very own security and is very much at the core of us promoting and protecting the economic, social and cultural rights of our societies. If we fail in dealing with HIV/AIDS, this pandemic may tear apart the fabric that keeps our societies together. Many innocent lives are being lost as I speak.

Estimados colegas,

El trabajo regional de sus instituciones es cada vez más notorio y reconocido como de gran mérito. La reciente reunión de la Segunda Asamblea General de la red de Instituciones Nacionales de las Américas llevada a cabo recientemente en Costa Rica, ha demostrado como a través de un esfuerzo colectivo de compartir las mejores prácticas y experiencias, se puede lograr un fortalecimiento de los miembros, de manera individual y en conjunto. Mi Oficina ha tenido la oportunidad de prestar apoyo a asociaciones similares establecidas en otras partes del mundo: en África a través de la Secretaría cuya sede se encuentra en Sur África, la cual esperamos que continúe creciendo para representar el interés de todas las Instituciones Nacionales del continente Africano; en el foro de Asia y del Pacífico a través de un gran programa de cooperación, y en Europa trabajando de cerca con el Consejo de Europa para apoyar la recientemente fundada Secretaría de Instituciones Nacionales Europea.

Permítanme decir claramente que para mí no hay nada que sugiera que este trabajo es de menor prioridad que en años anteriores. Al contrario, con seguridad, esto será evidente si ustedes examinan el nivel internacional, regional y nacional de actividad temática relacionada con instituciones nacionales de derechos humanos de la Oficina en su conjunto.

El trabajo que ustedes han desarrollado de construir redes regionales de cooperación es realmente excepcional. Sin embargo, creo que su compromiso para con esta labor puede ser aumentado a través del apoyo mutuo que sus respectivas instituciones otorguen en sus trabajos, en la elaboración de sus planes y de sus reuniones, así como prestando apoyo administrativo a sus propias redes. Por que no considerar la posibilidad que dentro del marco de intercambio y apoyo mutuo que uno o

una de sus funcionarios o funcionarias sea enviado o enviada a su Secretaria regional para aumentar su capacidad y de esta manera reflejar mejor el carácter regional a través de su composición. Estas son simplemente ideas que les propongo para que ustedes tengan en cuenta; seguro que la decisión es de Ustedes.

No hay necesidad de decir que el trabajo de su Comité, Señor Presidente, este Comité Coordinador Internacional, es valorado por mi Oficina y muy apoyado en el trabajo diario, de manera particular por el Equipo de Instituciones Nacionales. Continuaremos apoyando sus esfuerzos particularmente en áreas tales como el crítico fortalecimiento de su Comité de Credenciales. La labor del Comité sirve como un barómetro del trabajo de la Instituciones Nacionales y una medida de la seriedad con que las Instituciones Nacionales toman los "Principios de Paris". Un asunto sobre el cual ustedes debatieron ayer, con Bertie, mi adjunto, en un seminario paralelo. Estos Principios mínimos no pueden debilitarse, sino por el contrario, deben ser reforzados y en el transcurso del año mi Oficina reforzará estos Principios a través de varias iniciativas que desarrollaremos con ustedes. Tengo entendido que ustedes también nos informarán sobre las iniciativas que tomarán para asegurarse del amplio reconocimiento y respeto de los Principios que ustedes están llamados a mantener. Permítanme decir algo más al respecto.

Chers collègues,

Il y aura bientôt dix ans que l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait les Principes que je viens de mentionner, « les Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme ». Plus connus sous le nom de « Principes de Paris », ils sont devenus la référence incontournable en matière d'établissement ou de renforcement d'institutions nationales, qu'elles portent le nom de Commission ou de Conseil, de *Defensor del Pueblo* ou d'*Ombudsman*.

Une décennie plus tard, il semble, plus que jamais, nécessaire de réaffirmer la validité de ces Principes, et de s'attacher à leur totale mise en application, tant pour les institutions existantes aux quatre coins du monde que pour celles qui sont en voie de création.

C'est en effet leur indépendance – indépendance sur le plan du statut juridique, indépendance garantie par leur composition pluraliste tant au niveau sociologique que politique, indépendance dans leur fonctionnement – qui est le garant de leur efficacité et témoigne du respect dont elles jouissent. Cette même indépendance est un élément essentiel du dialogue et de la coopération que les institutions nationales développent tant avec les instances étatiques qu'avec les organisations non gouvernementales.

Le Haut Commissariat des Nations Unies et son équipe des institutions nationales sont de plus en plus partie prenante des efforts déployés pour renforcer les institutions nationales existantes. C'est là une tâche essentielle de son mandat, qui exige engagement, détermination et une vision d'avenir.

Dans certains pays, la réflexion s'est engagée sur le renforcement de l'indépendance, des structures et des moyens d'action de l'institution nationale. Dans d'autres cas, je ne puis que m'en féliciter, c'est lors de la mise en place de nouvelles institutions au plan national que la création d'une commission des droits de l'homme est envisagée dès les accords de paix. Je pense notamment au cas récent de l'Afghanistan, et aussi du Timor Leste, où des institutions nationales ont vu le jour dès l'origine. C'est également le cas actuellement pour le Sri Lanka où, dans le cadre des pourparlers de paix, un renforcement de la commission nationale des droits de l'homme est préconisé qui sera présidé par Radhika Coomaraswamy. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour concrétiser ce processus.

Les demandes sont donc multiples, mais les contributions financières volontaires à mes programmes de coopération technique ne permettent pas toujours de répondre en temps voulu et avec l'engagement nécessaire à ces requêtes. C'est l'appel que je vous prie de transmettre à vos gouvernements, afin que tous ensemble, nous soyons en mesure de mener à bien les tâches de promotion et de protection des droits de l'homme qui nous incombent. Il est important que le plus grand nombre possible de pays contribuent aux programmes du Haut Commissariat aux Droits humains, ne fut-ce que par les contributions symboliques.

Vos réunions, que ce soit celles du Comité international de coordination, les réunions régionales ou les Conférences mondiales, sont autant de jalons sur la voie de la protection et de la préservation des droits et des libertés. C'est en effet en grande partie sur vous que repose l'avenir des droits de l'homme, car il importe que les conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, si patiemment élaborés au fil des ans par la communauté internationale, se traduisent en réalité concrète pour chaque individu au plan national. C'est le pendant national du principe de l'état de droit dont j'ai fait la pierre angulaire de mon mandat. C'est votre rôle de veiller à ce que les Etats respectent leurs engagements et de traduire ce qui est prévu au plan international au niveau national. Vous participez ainsi à la mise en œuvre d'une culture des droits de l'homme, dans le respect de l'état de droit et de la démocratie.

Voici quelques questions sur lesquelles je fais appel à votre engagement collectif et à votre soutien prioritaire :

- la définition d'exigences minimales que devraient remplir les états qui aspirent à devenir ou qui sont membres de la Commission des droits de l'homme ;
- la promotion du plein jouissement de tout l'éventail des droits de la femme : vous trouverez bientôt, au sein de mon cabinet, un interlocuteur avec capacité de coordination et de décision. C'est là le thème central ;
- le combat sans relâche, contre toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie, d'anti-sémitisme (rapport récent de la Commission nationale française dénonçant l'explosion d'incidents anti-sémites),

- phénomène sournois de noircissement de l'Islam. C'est une tâche essentielle et qui requiert votre vigilance rigoureuse ;
- le traitement des migrants, des demandeurs d'asile et des victimes du trafic de personnes, notamment les femmes et les mineurs ;
 - le plein respect des droits et des garanties individuelles dans la mise en œuvre des stratégies anti-terroristes : je compte sur vous afin de ne pas permettre d'érosion des droits de l'homme et l'amalgame facile entre menace terroriste d'une part, et formes législatives d'opposition et de critique ;
 - la suite à donner aux recommandations des rapporteurs et autres procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme ainsi que de mes propos (par exemple la Colombie). Je renforcerai bientôt notre propre capacité institutionnelle dans ce domaine, mais vous devez nous soutenir au plan national afin qu'elles ne restent pas lettre morte.

Je vous encourage à aller de l'avant, à poursuivre avec détermination et constance sur la voie qui a été tracée. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme sera à vos côtés dans cette démarche. Car, pour reprendre les termes de Victor Hugo, « la révolution recèle plus de terres promises que de terres conquises ». Mais notre révolution, celle des droits de l'homme, a déjà porté bien des fruits, engendré bien des progrès, permis d'alléger bien des souffrances. C'est là une tâche des plus ambitieuses, et une des plus belles missions. Je sais que vous serez à sa hauteur.

Je vous remercie, et souhaite maintenant engager un dialogue avec vous.